

**« GAUSSIN S.A. »**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 12.789.806,20 Euros**  
**Siège social : HERICOURT (70400)**  
**11 Rue du 47ème Régiment d'Artillerie**  
**676.250.038 RCS VESOUL**

**ASSEMBLEE DES PORTEURS DE BSA 2016 NC DU 15 JUIN 2017 (15 HEURES 30)**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames,  
Messieurs,

Il est rappelé que, par le Conseil d'Administration en date du 13 juillet 2016, conformément aux délégations données par les 17ème, 18ème, 19ème et 20ème résolutions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 juin 2016, a émis 5.000.000 Bons de Souscriptions d'Actions Non Cotées (ci-après « BSA 2016 NC») avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Le nombre de BSA 2016 NC restant à exercer au 31 décembre 2016 est de 4 000 000. Depuis l'émission de ces BSA 2016 NC, le capital social a été augmenté de 857.205 euros (4.035.097 – 3.177.892 x 1 €), par l'exercice des 857.205 BSAR pour 857.205 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro. En cas d'exercice de la totalité des 3.177.892 BSAR restant, à une valeur nominale par action de 20 centimes, le capital social sera augmenté de 635.578,40 euros.

Au regard de l'évolution du cours de l'action de la société au cours des derniers mois, la société souhaite rendre l'exercice des BSA 2016 NC plus attractif pour leurs porteurs, ce qui permettra par ailleurs de renforcer ses fonds propres.

Il est rappelé que les conséquences des modifications proposées feront l'objet d'un rapport d'expertise indépendante.

Ceci étant exposé il vous sera demandé, sous réserve de l'approbation des modifications ci-dessous par l'assemblée générale extraordinaire de la société, d'approuver les modifications suivantes aux BSA 2016 NC :

- Qu'en cas d'exercice du BSA 2016 NC le prix de souscription à l'action nouvelle de la société Gaussin sera dorénavant de quarante-cinq centimes (0,45 €) soit de 0,20 euro de valeur nominale, soit de 0,10 euro de valeur nominale en cas d'adoption de la 9ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 15 juin 2017 ;
- Que l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSA 2016 NC encore en circulation sera ajustée en fonction de la nouvelle valeur nominale de l'action qui sera adoptée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 15 juin 2017 ;
- Que toutes les autres conditions telles qu'elles résultent des décisions du conseil d'administration en date du 13 juillet 2016 sont maintenues.

Tel est l'objet de la résolution qui vous est présentée et qui, nous l'espérons, recevra votre approbation.

\*  
\* \*

Le conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Faouzi", with a horizontal line underneath the name.